

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	19 (1931)
<b>Heft:</b>	351
 <b>Artikel:</b>	Le banc des mineurs
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-260206">https://doi.org/10.5169/seals-260206</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny

## ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux 1. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER. . . . . 8.— 40 centimes

Le numéro... . . . . 0.25 Réductions p. anniversaires répétées

Les numéros parus partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir du 1<sup>er</sup> Juillet, il est  
délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de  
l'année en cours.

## ANNONCES

Des lectrices nous ont reproché d'avoir écrit l'autre jour une jugesse en parlant d'une femme juge. Et plusieurs d'entre elles sont de l'avis du Dr. Muret, qui a affirmé qu'une femme médecin doit être appelée docteur et non pas doctoresse.

Mais, puisqu'on dit et écrit rédactrice, institutrice, avocate, jardinière... la logique voudrait donc que l'on féminisât aussi les noms de ces autres professions pratiquées par des femmes. Et le féminisme, que veut-il, lui? ...

Lire en 2<sup>me</sup> page:

Carrières féminines: la coupeuse en confection.

En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:Ant. QUINCHE: *A travers le monde. Les femmes américaines et leurs droits civils.*Jeanne VUILLERMONET: *Prisons modèles.*

Correspondance.

Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

M.-L. PREIS: *Les femmes et les livres. Clara Viebig, à l'occasion de son 70<sup>me</sup> anniversaire.*M. F.: *Silhouettes de Femmes. Ruth Putnam; Margaret Bevan.*PENNELLO: *Une exposition.*

## Une question de féminisme international

## L'Esclavage domestique

De passage à Genève, il y a quelque temps, un missionnaire français, M. Rolland, établi en Kabylie depuis 34 ans, est venu demander à des membres de nos organisations féministes internationales de s'intéresser, *en tant que féministes*, au sort tragique et lamentable des femmes de ce pays. Et les renseignements qu'il a fournis, tant au cours de conversations particulières que pendant une séance organisée en commun par l'Alliance pour le Suffrage et le Comité universel des Unions chrétiennes de jeunes filles, nous ont apporté une preuve de plus de l'esclavage domestique qui sévit encore dans tant de contrées mahométanes: la femme est vendue en mariage par son père, ou son défaut par son plus proche parent mâle, sans son consentement, sans droit de divorce, sans droit de propriété sur rien sauf sur les vêtements qu'elle porte, sans droit sur ses enfants auxquels elle devient étrangère en cas de répudiation; elle est léguée à un autre après la mort de son mari, comme une partie de son héritage, ou bien peut être répudiée par lui, dès que cela lui plaît, et sans qu'il soit obligé de donner la moindre raison. En un mot, et pour reprendre la formule du terrible adage indigène littéralement traduit: *le mari peut faire de sa femme ce qui lui plaît, hormis un cadavre.*

Ce sort affreux, que nous a décrit le missionnaire français avec toute la chaleur de sa conviction, est encore aggravé par le fait que, souvent, ces mariages sont conclus pour le compte de véritables enfants: dix ans, huit ans, deux ans... comme on le verra par les quelques petits tableaux de la vie de femmes kabyles que nous a adressés une collègue de M. Rolland, et que nous publions plus loin. Aussi est-ce avec soulagement que nous avons lu dans *la Française* le récit des expériences faites par notre amie Mme Brunschwig, présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, lors d'un récent voyage en Algérie, pendant lequel elle s'est informée de très près de la situation de la femme musulmane en ce pays, situation moins abominable sans doute que celle de la femme kabyle, mais qui pourtant laisse encore terriblement à désirer (« *à Code Napoléon*, que nous honnisions dans nos réunions féministes, que tu nous parus juste, bon et presque prestigieux en face du code arabe ou kabyle », s'écrie Mme Brunschwig). Car la Kabylie relevant du gouvernement français, — et même un vœu pour l'amélioration du sort des femmes de ce pays a été formulé plus ou moins officiellement, nous a assuré M. Rolland, — si des femmes énergiques comme nos amies françaises prennent en main cette question, nous avons espoir de la voir avancer. Nous saluons tout particulièrement la suggestion faite par Mme Brunschwig de voir cette question traitée aux Etats-Généraux du Féminisme français de 1931, qui, tenus à l'occasion de l'Exposition coloniale, auront justement à leur ordre du jour la situation de la femme dans les colonies. Certes, de grandes difficultés sont encore à surmonter, d'ordre

administratif, traditionnel, religieux même, quoiqu'il s'agisse ici de traditionalisme plutôt que de religion proprement dite; mais, d'autre part, des hommes eux-mêmes souffrent de cet état de choses, et quelques-uns accomplissent déjà certaines petites réformes au sein de leurs tribus, comme l'assure M. Ferdinand Duchêne, dans son roman vécu de *Thamill'a*, qui constitue une des meilleures plaidoiries en faveur de la femme kabyle... Et puis, enfin, le féminisme avance, l'*« Idée »* marche...

Oui, et c'est là une des joies de notre mouvement international: au dire de ceux qui travaillent dans ce domaine, l'émancipation des femmes de pays mahométans, tels que la Turquie ou l'Egypte, par exemple, peut avoir des conséquences directes très grandes sur un changement des coutumes et des mœurs dans d'autres pays; et l'exemple des femmes turques conseillères municipales à Istanbul, et bientôt députées, ou des femmes égyptiennes exerçant librement une profession, peut ainsi contribuer beaucoup à améliorer la situation de ces malheureuses esclaves domestiques. C'est donc une tâche féministe autant qu'humanitaire qui s'impose ici à nos organisations de femmes, tant est grande la solidarité féminine dans tous les domaines.

... Et qui donc nous écrivait encore dernièrement que le féminisme n'était qu'une manifestation de l'egoïsme des femmes?... E. Gd.

## Histoire de quelques femmes Kabyles, connues et rencontrées ces dernières années dans la région de Bougie

JAMINA. Vingt ans; son mari, pour un caprice en divorce quand elle a un bébé d'un an. Elle passe deux ans chez ses frères avec sa fillette. Mais le père a le droit de reprendre l'enfant quand elle a trois ans. Il la réclame donc, et les frères de Jamina pour lui faire oublier sa belle petite qu'elle ne doit plus revoir, la marient dans un lointain village.

TAOIS, jeune veuve avec deux petits garçons; elle est heureuse près de sa belle-mère. Son père l'invite à venir chez lui avec les enfants; et là il lui annonce qu'il l'a remariée, et, malgré ses pleurs, les enfants sont renvoyés à leurs oncles paternels et la jeune femme emmenée de force chez le nouvel époux...

DJOIRE, très heureuse avec son mari; mais elle n'a pas d'enfants; aussi son beau-père (qui l'a achetée pour son fils) déclare le divorce pour faire remarry son fils.

FADHIME, dix ans, est déjà divorcée; aussi ses parents la tiennent-ils enfermée dans leur petite gourbi, pour lui trouver plus facilement un autre mari!

ORDIA, huit ans, orpheline, recueillie par une tante, qui en profite pour la donner en mariage à son fils (sans dot à payer).

ZARA, deux ans, fiancée à un garçon de six ans. Ses papiers sont déposés devant le caïd. Ses beaux-parents pourront faire le mariage quand ils voudront.

LAHEDJE, femme principale d'un polygame, tombe malade, suite de l'inconduite de son mari; celui-ci la voyant languir, divorce; comme elle n'a plus ses parents, elle vient demander refuge à la mission où elle meurt au bout de quelques jours.

... Comment énumérer toutes ces femmes répudiées, abandonnées, souvent après avoir été maltraitées? Tant qu'elles sont jeunes, fortes et joyeuses, il se trouvera toujours quelques parents paternels (les seuls ayant droit sur elles) pour chercher à tirer bon prix par un mariage qu'elles n'ont qu'à accepter bon gré mal gré. Si l'âge, les infirmités arrivent et qu'il n'y ait pas quelque frère compatissant pour les recueillir, c'est la misère de la mendiante se traînant de village en village, demandant pour l'amour de Dieu une poignée d'orge, dont elle se fera de la galette pour ne pas mourir de faim. Sous les lois kabyles, les femmes n'ont aucune chance de pouvoir se libérer de la tyrannie des hommes de leur famille. Les mariages d'enfants arrêtent

<sup>1</sup> Grand prix littéraire de l'Algérie (1921). Albin Michel, éditeur, Paris.



(Cliché Mouvement Féministe)

## LE BANC DES MINEURS

toute chance de les instruire, tout en affaiblissant la race...

(Communiqué par Mme C. A., ancienne missionnaire).

Maintenant que le lancement de nos cinq derniers numéros, à raison de plus de trois mille exemplaires pour le premier et de plus de deux mille pour les autres, est achevé, et nous a donné des résultats certainement satisfaisants sur lesquels nous axons à revenir, nous tenons à exprimer à nos abonnés anciens et nouveaux tous nos remerciements pour la patience dont nombre d'entre eux ont fait preuve à l'égard des irrégularités qui ont pu se produire dans notre service. Irrégularités à peu près inévitable, malgré toute notre bonne volonté et notre minutie, et qu'ont excusées tous ceux et toutes celles qui, ayant eu à s'occuper de besognes administratives, ont appris par leur propre expérience combien souvent une adresse incomplète donnée, ou un versement trop tardivement effectué, ou un retour en masse par poste peuvent, par leurs répercussions, entraîner de difficultés.

L'Administration du « MOUVEMENT ».

## Le vote des femmes au Japon

Ainsi que la grande presse l'a annoncé, le ministère japonais s'apprête à déposer, durant la session actuelle du Parlement, un projet de loi reconnaissant le droit de suffrage municipal aux femmes, âgées de plus de vingt-cinq ans, et ayant habité deux ans de suite la même localité. Ce droit comprend l'éligibilité aussi bien que l'électoral, c'est-à-dire que si ce projet est accepté, les femmes pourront remplir toutes les fonctions municipales, y compris celles de maire. Bien que ces dispositions soient exactement les mêmes pour les deux sexes, elles ne constituent cependant pas tout à fait, paraît-il, le suffrage municipal complet, et les organisations féministes japonaises (l'Alliance Internationale pour le Suffrage) comptent à elle seule trois branches au Japon) pétitionnent pour que la reconnaissance du suffrage dit préfectoral soit ajoutée au projet de loi.

Si celui-ci est accepté, il entrerait en vigueur l'an prochain déjà pour certaines élections municipales, et le nombre des femmes électrices municipales serait d'environ treize millions et demi.

I. W. S. A.

## Le Banc des Mineurs

Le banc des mineurs, ce banc rugueux et vieilli de la promenade publique d'une petite ville suisse, aux abords de l'ancien château, dont les tourelles moyenâgeuses abritent de nos jours les salles officielles et les bureaux électoraux, — ce banc des mineurs, c'est celui où viennent s'asseoir, en un voisinage suggestif, ceux que la consigne du gendarme de planton empêche de pénétrer dans le local de vote: sœur Claire, l'infirmière visiteuse, venue en hâte chercher le docteur pour une malade épaisse par le travail et les maternités, et qui ne peut, parce que femme, avoir accès au sanctuaire électoral; Joseph, le pauvre idiot, essayant par esprit d'imitation de passer la porte où veille le gendarme, et que celui-ci renvoie, comme interdit privé de ses droits politiques, s'asseoir sur le même banc que l'infirmière; Oscar, le cambrioleur, sorti la veille de prison, encore sous le coup de la condamnation lui ôtant ses droits politiques, et qui, lui aussi repoussé avec perte, vient aussi s'asseoir sur ce banc. Ce trio: la femme, l'interdit, le criminel... le symbole est clair. Et pendant ce temps, l'alcoolique, que nous avons vu tout à l'heure déblatérer contre le vote des femmes à la porte du café, celui-là entre sans difficulté déposer dans l'urne le *Non* qu'il oppose catégoriquement à l'arrêté municipal interdisant la vente des liqueurs sur le territoire de la commune.

Il faut féliciter M. Jean Brocher d'avoir réussi de la sorte à concrétiser, donc à rendre visible et réel aux yeux des spectateurs le principe forcément théorique et abstrait de la revendication suffragiste, et d'avoir choisi, pour les présenter au cours de ce film, quelques cas où la privation de ses droits politiques infériorise la femme dans sa situation légale, morale ou économique. Certes, ceux qui cherchent au cinéma les films « durs », où l'on joue du coude, du revolver, ou de la passion; certes, ceux aussi qui apprécient surtout les mises en scène fastueuses et les réalisations artistiques, ceux-là ont trouvé et trouveront ce film simple et naïf. Peut importe: il ne leur est pas destiné. Non, le *Banc des Mineurs* vise essentiellement tout le public honnête, un peu sentimental, qui applaudira les évocations de paysages connus, et de scènes familiales, le public de nos campagnes, de nos vallées, de nos bourgades, de certains quartiers populaires de nos villes, de nos Associations féminines aussi, et que la question du vote des femmes a laisse jusqu'à présent extraordinairement indifférent. C'est à lui que le film est dédié par ceux qui coopèrent à son élaboration, et c'est pourquoi ce seraient une erreur de tactique — aussi bien, disons-le, qu'une impossibilité matérielle — de vouloir le soumettre.

— Film en quatre parties et un prologue par Jean Brocher, d'après les thèses de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. S'adresser, pour toutes conditions de location et de représentation à Mme Leuch, présidente de l'A.S.S.F., 52, avenue de Béthune, Lausanne.



(Oliché Mouvement Féministe)

Sœur Claire paye ses impôts

tre aussi au public des films commercialisés et des grands cinémas. Sait-on bien, d'ailleurs, que le coût d'un film pour ce public-là serait au minimum de 50.000 fr. de notre monnaie (250.000 francs français), nous avait dit, voici quelques années, Mme Germaine Dulac, l'artiste parisienne), et comment aurions-nous pu dépasser cette somme? Et, par ailleurs, est-ce que *Pierrette, Son chien, Il était trois jeunes filles...* et d'autres films du même genre n'ont pas fait carrière glorieuse devant un public analogique à celui qui applaudira certainement notre *Banc des Mineurs*?

N'essayons pas d'en raconter le détail. Un scénario est forcément sec et ennuyeux sans le jeu des physionomies et l'atmosphère des paysages. Notons seulement le joli prologue, d'inspiration originale qui, après avoir promené le spectateur à travers des sites connus — et connus des suffragistes spécialement, puisque le jardin d'une maison amie servit de studio — de la ville fédérale, nous montre ensuite des enfants, « jouant au Conseil National », les garçons excluant les filles, qui n'ont rien à faire, dans cette salle auguste, qu'à la balayer, la révolte des fillettes, l'intervention du père de famille, qui cherche vainement à prouver, Constitution en main, le bien-fondé de cette exclusion... Et durant les actes suivants, c'est l'histoire des fillettes, restées orphelines, qui se déroule, l'histoire de Claire l'infirmière et de Lise l'artiste, l'idylle de cette dernière avec un compagnon de cours de dessin, idyll qui finit, hélas! par l'abandon de la jeune fille et de son enfant, les difficultés de celle-ci pour gagner son pain, sa candidature à un poste où on lui préfère, pour des raisons politiques, un concurrent masculin, quand bien même elle a accepté un traitement moindre, espérant ainsi mettre les chances de son côté; c'est l'activité de Claire, comme infirmière visiteuse payée par l'Union des Femmes de la localité, le Conseil municipal ayant jugé plus conforme à l'intérêt des électeurs de subventionner la fanfare du village, subvention que contribuent à alimenter les impôts payés par Claire sur son gain; ce sont les misères qu'elle voit autour d'elles, le divorce de sa femme de ménage d'avec son mari ivrogne, le tout souvent commenté par le docteur, l'homme progressiste et sympathique de l'histoire, qui, trouvant l'infirmière assise dans la compagnie que l'on sait sur le banc des mineurs, lance, indigné,

une vibrante apostrophe aux hommes et aux femmes suisses en faveur du suffrage féminin.

Il faut donc voir et faire voir ce film, qui, dans des milieux appropriés, constituera pour notre cause une propagande effective. Bien que la saison soit un peu avancée, il a déjà commencé en mois-ci sa tournée à Zurich et à Bâle, et viendra prochainement dans le canton de Vaud, alors que Genève se réserve pour le moment où les débats sur le projet de loi Alberet donneront à cette question une actualité particulière. Certainement donc en automne sera-t-il montré à travers tout le pays: bien introduit, ou commenté à l'occasion par une causerie de propagande populaire, il pourra répandre la bonne graine suffragiste là où nous nous étoupons à croire qu'elle ne soit pas encore tombée.

E. Gd.

## Carrières féminines

### La coupeuse en confection.

**Activité.** La coupeuse constitue, dans l'industrie de la confection, un travail partiel qui est confié à des spécialistes. La coupe de la lingerie et des tabliers est généralement plus simple que celle des robes, blouses et manteaux; il est plus facile de travailler les étoffes tissées que les étoffes tricotées ou à mailles, qui sont plus ou moins élastiques, et de ce fait, moins faciles à superposer en diverses couches, de sorte que, le plus souvent, il faut les couper pièce après pièce.

Lorsqu'il s'agit de quantités d'une certaine importance, la coupe s'effectue généralement à la machine à couper, en superposant un grand nombre de couches d'étoffes, mais pour de petites quantités, des modèles et des articles sur mesure, la coupe se fait à la main pour chaque pièce séparément.

La coupe est effectuée d'après des patrons ou des gabarits. Comme travail accessoire, il faut préparer l'étoffe, éventuellement dessiner le patron, disposer de la façon la plus économique les patrons sur l'étoffe, observer avec précision les mesures prescrites, assortir et fixer ensemble les différentes parties du patron et faire, cas échéant, le contrôle des fournitures.

Dans certaines maisons, la coupeuse doit égale-

ment faire des projets de patrons, les dessiner ou les modifier, et — ce qui est plus rare — aider à calculer les prix. Toutefois ces opérations incombe généralement à la directrice.

La coupeuse travaille presque toujours debout. C'est pendant la période de préparation des nouveaux modèles et des échantillonnages que le travail est le plus ardu.

**Aptitudes.** Ce métier exige une bonne santé, en première ligne, vu la position debout, pas d'aptitudes aux varices, puis une vue normale, de la force et de l'adresse, une intelligence normale, des aptitudes pour le dessin, du goût, le sens des formes, et enfin, de la conscience et de l'exécution.

**Instruction préparatoire.** Les exigences à l'égard de la future coupeuse varient beaucoup selon les maisons. Dans la lingerie et le tricot (sous-vêtements), on demande rarement des connaissances spéciales: les jeunes filles sont engagées à leur sortie de l'école, sans notions préliminaires, et occupées d'abord à des travaux variés, puis dirigées sur l'atelier de coupe, si elles sont jugées aptes à ce travail. Cependant, la plupart des maisons, surtout celles des robes en tricot et de la confection, demandent que leurs apprentices-coupeuses aient fait un apprentissage de lingère ou de couturière. Quelques-unes préfèrent qu'elles connaissent plutôt la confection que les vêtements sur mesure, c'est-à-dire qu'elles aient déjà travaillé, soit dans la maison même, soit dans une autre entreprise, et qu'elles soient ainsi au courant du travail et des différentes machines spéciales pour l'exécuter. D'autres encore attachent de l'importance à ce que la jeune fille ait suivi un cours de coupe proprement dit.

**Formation professionnelle.** Il faut considérer que l'apprentissage professionnel, complété d'un cours de coupe, est le moyen le plus sûr d'arriver à un bon résultat, étant donné que la plupart des fabriciers de confection ne prennent pas la peine de former elles-mêmes des coupeuses. Il est avantageux d'intercaler entre l'apprentissage et le cours de coupe une période de travail pratique en vêtements sur mesure ou, mieux encore, de confection en séries. Certaines écoles de travail féminin donnent des cours de coupe de perfectionnement. En outre, il se trouve à Zurich, à Genève, ainsi qu'à l'étranger (Paris, Berlin, Vienne), des écoles particulières de coupe que l'on peut recommander.

Dans les maisons qui admettent des jeunes filles pour les initier à la coupe, l'apprentissage dure environ 3 ans pour des adolescentes ayant quitté l'école; environ 2 ans pour celles qui ont déjà un certain entraînement dans la couture; et de 6 à 12 mois pour celles qui ont terminé leur apprentissage de lingère ou de couturière pour dames. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'on fait un contrat d'apprentissage, ce qui serait désirable pour les jeunes filles qui viennent de quitter l'école, en leur garantissant un apprentissage en règle et en leur permettant de fréquenter une école professionnelle complémentaire.

**Salaire.** On paie aux débutantes, dès le commencement, un salaire soit à l'heure, soit à la journée, soit au mois, suivant les maisons. Dans certaines entreprises, les coupeuses travaillent à la pièce à moins qu'il ne s'agisse de la coupe de modèles. Les salaires à forfait ou à l'heure sont surtout en usage dans la branche des sous-vêtements; ceux à la journée ou au mois plu-tôt dans la confection des robes, y compris les robes en jersey (tricot). Les taux de ces salaires sont à peu près les suivants:

tions d'une famille de petits bouquiniers berlinois. De 1915 date la suite, un nouveau roman, *Une poignée de terre*, qui continue l'histoire des mêmes protagonistes en y ajoutant celle de la nouvelle génération.

*Filles d'Hécube* et *La Mer Rouge* sont des romans de guerre. Le second s'attache, comme le premier, à deux familles de la haute bourgeoisie et à une famille appartenant aux couches populaires. Mais, par « romans de guerre », nous entendons, dans un sens étendu, l'existence difficile et tourmentée de ceux qui restent à l'arrière et dont la vie du cœur est en dépendance des nouvelles du front. Celle-ci: événements militaires, victoires, puis menaces sourdes à l'approche de la débâcle, on ne les apprend que par leur répercussion sur les femmes et les enfants au foyer. A ces deux derniers livres, nous préférons de beaucoup: *Ceux qui sont aux portes...* aux portes de la capitale tentaculaire, qui s'étend comme une ombre gigantesque sur la campagne menacée. Les riches paysans de Tempelhof, véritable aristocratie rurale, dont plusieurs familles ont au cinquième des tombes d'ancêtres datant du XVI<sup>e</sup> siècle, et qui, d'ailleurs, n'ont cessé de contracter des mariages dans leur parenté afin de mieux conserver biens et traditions, assistent maintenant à un spectacle nouveau: l'empire de la grande ville. Et les vieux, et quelques-uns des jeunes déjà établis en mariage, n'acceptent qu'avec peine la situation changée: attractions de Berlin, et, d'autre part, Berlin débordant sur la campagne, achetant fort cher les champs et les fermes pour

créer des artères urbaines. Tous les fils des multiples intrigues qui se côtoient ou se confondent sont tenus, d'un bout à l'autre, sans défaillance. Il y a là des caractères fouillés, nets comme des médailles. Après au gain, ces hommes de la terre sont presque tous partagés entre le désir fou de profiter des ventes avantageuses et leur haine pour tout ce qui vient de la capitale. Une vieille femme, presque satanique jusque dans son amour maternel, et qui pourrait faire pencher à la *Génitrix* de Mauriac, apparaît terriblement vivante. Son âme farouche se dévoile au lecteur toute nue, et ce contact le maintient dans un cauchemar perpétuel. Clara Viebig a su ici, avec une maîtrise indiscutable, allier les intrigues particulières au drame de la terre qui meurt dans sa dignité d'ancêtre froissée par l'accaparement sans merci, par la ruée brutale de ceux qui étouffent dans l'agglomération de la cité, et qui semblent crier, halétons: « Place pour nous! ». Près de quatre cent cinquante pages, mais elles semblent moins longues qu'ailleurs cinq cents: intérêt constamment soutenu, répétitions voulues, insistantes, qui creusent l'impression et la fixent.

Clara Viebig — sa veine est intarissable — a écrit récemment un livre intitulé *Die mit den tausend Kindern* — un roman à thèse. L'héroïne, une jeune institutrice, lutte entre deux sentiments, ou mieux, entre un sentiment et un principe: l'amour d'une part, et de l'autre un dévouement absolu à sa vo-

Pour les jeunes filles ayant quitté l'école, 0 fr. 30 à 0 fr. 60 par heure, ou, si un contrat d'apprentissage a été conclu, 40 fr. à 60 fr. par mois. Les couturières ayant travaillé dans la maison même ont dans d'autres ateliers, et qui veulent se vouer à la coupe, obtiennent d'abord, en général, le même salaire que celles qu'elles touchaient comme couturières, et le voient s'augmenter selon le rendement. Le taux des salaires est à peu près le même pour les lingères et les couturières qui ont terminé leur apprentissage. Dans la lingerie et le tricot, les coupeuses touchent au début 0 fr. 50 à 1 fr. 10 l'heure; dans la confection des robes, de 6 fr. à 8 fr. par jour. Quant aux coupeuses qui ont terminé leur apprentissage, elles obtiennent, suivant les maisons et les articles, des salaires d'importance très diverse: 0 fr. 60 à 1 fr. 20 l'heure; de 200 fr. à 400 fr. par mois dans la lingerie et le tricot; de 7 fr. à 14 fr. par jour, ou de 250 fr. à 400 fr. par mois dans la confection des robes, et encore davantage dans des cas isolés.

**Perspectives professionnelles et possibilités d'avancement.** La profession de coupeuse offre des perspectives satisfaisantes et peut être recommandée aux jeunes filles ayant les capacités nécessaires. Le personnel capable dans ce domaine fait parfois défaut. A l'occasion, ces coupeuses peuvent obtenir de l'avancement et devenir manutentionnaires, vérificatrices, premières d'atelier, ou contremaîtresses, soit pour la couture, soit pour la coupe. Si elles sont capables de créer des modèles, elles peuvent même devenir seconde ou première directrice. Mais pour ces postes de direction ne peuvent entrer en ligne de compte que des personnes dont le caractère et la manière d'être offrent des garanties que les ouvrières qu'elles auront à surveiller, contrôler et, cas échéant, à mettre au courant, seront traitées avec équité et intelligence. Ceci est tout particulièrement nécessaire pour la manutentionnaire, surtout dans les maisons où elle doit distribuer aux ouvrières à domicile de la marchandise coupée et des fournitures, et recevoir en retour le travail confectionné. Car ce n'est pas tâche facile que de veiller aux intérêts de la maison avec équité, sans se laisser corrompre en aucun façon, et en même temps témoigner de la bienveillance aux ouvrières.

Certaines maisons de confection occupent un personnel masculin pour couper le linge de lit, la lingerie pour messieurs, les vêtements de travail, les costumes et les manteaux, ce travail étant extrêmement fatigant.

**Associations professionnelles:**  
Association patronale: Association suisse des industries de la lingerie et de la confection (Schweiz. Verband der Konfektions- und Wäsche-Industrie).

**Association ouvrière:** Fédération des ouvriers du vêtement et du cuir (Schweiz. Bekleidungs und Lederarbeiter-Verband).

**Journal professionnel:** Schweizer Textil. Die Blaue. Organe officiel des Associations suivantes: Schweiz. Wirkerei-Verein; Schweiz. Verband der Konfektions- und Wäsche-Industrie; et Verband der Schweiz. Baumwollgarn-Konsumenten.

**Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.**

(N. B. — Reproduction autorisée seulement in extenso et avec indication des sources.)

## Les Femmes et les Livres

Clara Viebig

à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire  
(Suite et fin)<sup>1</sup>

Ce qui, dans les romans de Clara Viebig, doit rebuter plus d'un lecteur, c'est l'abondance du patois: patois de l'Eiffel, ou de Berlin, ou d'ailleurs. En revanche, que d'amusantes influences françaises! *Uf den Mangan!... Kreizdonnerparapüü!... ein Visasch...* disent les paysans de l'Eiffel, pour n'en citer que trois exemples.

La dure vie des campagnards n'a pas de secrets pour l'auteur. C'est celle qu'elle semble le mieux connaître, et comme certains paysages ressortent avec un relief saisissant! Comme on croit voir ce *Venn*, pays sombre de landes, de tourbe et de bruyères! Partout des croix rappellent les victimes qui moururent égarées dans les brouillards — vieilles croix vermoulues qu'attirent et suce le sol lourd et marécageux.

Les lamentables expériences de jeunes paysannes allant à Berlin — tel le sujet du roman intitulé: *Le pain quotidien*. Elles aussi savent comme sa di sale il pan altrui.<sup>1</sup> En traits brutaux, dont le souvenir vous hante, sont décrites les misères où elles sombrent en même temps que les tares et les tribula-

cation. Elle sacrifiera le premier à ce qu'elle estime son devoir, n'acceptera aucun partage, restera fidèle à sa maternité spirituelle, — un apostolat. Cette thèse d'actualité, l'auteur la défend dans le sens des idées qui triomphent chez sa protagoniste, et, en cela elle n'est certainement pas d'accord avec nombre de lectrices du *Mouvement Féministe*, aux yeux desquelles la maternité effusive, loin d'être une entrave, semble pouvoir fournir à l'institutrice des expériences précieuses.

\* \* \*

Un coup d'œil d'ensemble sur la véritable bibliothèque que constituent les romans de Clara Viebig, et tout aussitôt, cette remarque vous vient à l'esprit: elle a trop de facilité. De là, une écriture souvent négligée, un excès d'abondance au détriment de la belle ligne, nette et sans bavures; à notre avis aussi, un réalisme trop terre-à-terre. Mais que de qualités à côté de ces travers! Comme elle observe juste! Quelle intarissable fantaisie! Quelle couleur, quel humour souvent! Et quel large souffle d'humanité à travers cette œuvre, dont tout, sans doute, ne résistera pas au temps, mais qui a su, et sait encore, faire vibrer tant de cordes sensibles! C'est une explication qui suffit amplement pour comprendre les brillants succès rencontrés par Clara Viebig au cours de sa longue carrière.

M.-L. PREIS.

<sup>1</sup> Celle des mille enfants.

<sup>1</sup> Voir le No précédent du *Mouvement Féministe*.

<sup>1</sup> ...le goût de sel du pain d'autrui... (*Divine Comédie*).